

# 7<sup>E</sup> PROGRAMME-CADRE DE LA COMMUNAUTE EUROPEENNE POUR DES ACTIVITES DE RECHERCHE, DE DEVELOPPEMENT ET DE DEMONSTRATION

## BREVE DESCRIPTION

**Le 7e programme-cadre (2007-2013) de l'Union européenne finance les efforts de recherche au niveau européen.**

**L'objectif poursuivi est d'améliorer la compétitivité et le potentiel d'innovation de l'Union.**

Avertissement : Les informations contenues dans ces pages n'ont pas encore été approuvées par le parlement et le conseil européens. Elles sont donc sujettes à modifications.

## BENEFICIAIRES

Tous les acteurs de la recherche : petites, moyennes et grandes entreprises, universités, centres de recherche et chercheurs.

## NATURE DE L'INTERVENTION

La Commission européenne lance régulièrement des appels à propositions de projets de recherche en relation avec les thématiques établies. Pour bénéficier de financements, le demandeur doit s'associer à des partenaires issus de pays participant au 7e programme-cadre.

**3 formes de subvention** sont possibles :

1. le remboursement des coûts éligibles
2. un montant forfaitaire
3. un financement à des taux forfaitaires.

En outre, le programme donne accès à des compétences scientifiques de haut niveau et favorise le partage des risques inhérents à la recherche.

## TYPES DE PROGRAMMES

Le 7e programme-cadre se structure autour de 4 programmes : la coopération transnationale sur des thèmes définis par rapport aux politiques (coopération), la recherche proposée par les chercheurs eux-mêmes (idées), le soutien de chercheurs individuels (personnel) et le soutien des capacités de recherche (capacités).

### **1. Coopération transnationale**

Soutien de l'ensemble des **actions de recherche menées en coopération transnationale dans les 10 domaines thématiques** ci-dessous :

- Santé
- Alimentation, agriculture et biotechnologie
- Technologies de l'information et de la communication
- Nanosciences, nanotechnologies, matériaux et nouvelles technologies de production
- Énergie
- Environnement (changements climatiques inclus)
- Transport (aéronautique compris)
- Sciences socio-économiques et humaines
- Sécurité
- Espace.

Pour l'ensemble de ces thèmes, le soutien de la coopération nationale sera assuré par la recherche collaborative (projets en collaboration, réseau d'excellence et action de coordination et de soutien), les initiatives technologiques conjointes (partenariat public-privé), la coordination de programmes de recherche non communautaires (partenariat États membres-CE) ainsi que la coopération internationale.

## **2. Idées**

Soutien de travaux de **recherche à l'initiative des chercheurs eux-mêmes** et menées dans tous les domaines par des équipes en concurrence à l'échelon européen.

## **3. Personnel**

Renforcement, quantitatif et qualitatif, du **potentiel humain** dans les domaines de la recherche et de la technologie en Europe au travers d'**activités de soutien de la formation et de l'évolution de la carrière**.

## **4. Capacités**

Soutien des aspects essentiels de la recherche et des **capacités d'innovation européennes**, tels que :

- infrastructures de recherche
- groupements régionaux axés sur la recherche
- développement d'un potentiel de recherche dans les régions de convergence et ultra-périphériques de la Communauté
- recherche au profit des petites et moyennes entreprises (PME)
- questions liées au thème "la science dans la société"
- activités horizontales de coopération internationale.

## **CONDITIONS**

En général, au moins trois entités juridiques indépendantes doivent participer, chacune établie dans un État membre ou un Pays associé différent.

Des conditions spécifiques ou supplémentaires peuvent être établies selon l'action ou le projet, le programme de travail ou encore l'appel à propositions (ex. : nombre ou type du participant, lieu d'établissement,...).

## **PROCEDURE**

Le programme-cadre est mis en œuvre via des appels à proposition périodiques.

Les dates, les thèmes ouverts dans les appels et les documents de candidature sont disponibles en ligne <http://cordis.europa.eu/fp7/home.html> et auprès du NCP-Wallonie qui peut vous aider à constituer votre dossier de demande.

## **FORMULAIRES**

## **ADMINISTRATION ET ORGANISME COMPETENTS**

### **COMMISSION EUROPÉENNE**

#### **FP7 Information Desk**

Direction générale de la Recherche

1049 BRUXELLES

Tél. : 02/295.71.75

Fax : 02/295.71.10

E-mail : [fp7@cec.eu.int](mailto:fp7@cec.eu.int)

Site internet : <http://cordis.europa.eu/fp7/home.html>

### **NATIONAL CONTACT POINT POUR LA WALLONIE**

#### **Union Wallonne des Entreprises**

Chemin du Stockoy, 3

1300 WAVRE

Tél. : 010/48.50.39

Fax : 010/45.33.43

E-mail : [ncp-wallonie@uwe.be](mailto:ncp-wallonie@uwe.be)

Site internet : <http://www.ncpwallonie.be>